

Commission Territoires 24 octobre 2014 Synthèse

Sous la présidence de Jean-Marie Vanlerenberghe, la séance débute par la présentation des programmes de travail statistique pour 2015.

Michel Duée, co-rapporteur de la commission, indique que l'année 2015, avec la réforme territoriale, la nouvelle géographie prioritaire et la mise en place de la métropole à compétence départementale de Lyon conduira les services de la statistique publique à s'adapter pour répondre aux nouveaux besoins d'études et d'analyses. Des thématiques comme la stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable (SNTEDD), ou la mesure de l'égalité des territoires et de l'accès aux services, nécessiteront le développement d'indicateurs. En matière de santé, l'enquête filtre de CARE permettra de disposer de données départementales sur la prévalence du handicap. Par ailleurs, des sources comme la BPE¹ continueront à être enrichies (transports).

Sylvie Marchand poursuit en inscrivant son propos dans les travaux de moyen terme du Cnis en matière de valorisation et d'accompagnement des données mises à disposition et ayant fait le plus souvent l'objet de travaux en partenariat : indicateurs de développement durable (Insee, SOeS), indicateurs sociaux départementaux (Drees², Insee, AdF³), indicateurs de qualité de vie (Insee, CGET), indicateurs sur l'inclusion sociale (Insee, Drees), tandis que la Depp⁴ mettra l'accent sur les « décrocheurs » du système éducatif. En matière de données trimestrielles d'emploi, un partenariat s'est instauré entre l'Insee et l'Acoss⁵ au niveau national, et entre l'Insee et les Urssaf⁶ au niveau régional : les premiers résultats sont attendus courant 2016. L'ensemble des services statistiques poursuivra ses travaux de géoréférencement. Des publications phares comme la « France et ses territoires », l'« Atlas des effectifs étudiants » et le rapport de l'Observatoire des territoires - dont le thème central sera la qualité de vie - sont également prévues.

Le thème **sur la nouvelle analyse statistique urbain-rural** est introduit Éric Gonnard, de l'OCDE. A des fins de comparaisons internationales, l'OCDE a amélioré son observation territoriale en s'appuyant sur une **typologie régionale affinée**. Celle-ci tient compte de l'éloignement des zones rurales d'un centre urbain : en France, 36 % des territoires sont éloignés d'une ville représentant, en 2012, 17 % de la population. Il présente ensuite les travaux sur les **zones régionales fonctionnelles**, qui se définissent par leur intégration économique et non par leurs limites administratives. La méthode utilisée s'appuie sur l'observation de flux de déplacements domicile-travail entre un noyau urbain identifié et les zones périphériques interconnectées à ce noyau. Ainsi Paris se présente comme une zone urbaine fonctionnelle polycentrique, une ville pouvant avoir plusieurs centres urbains. L'ensemble de ces informations permet, d'une part, d'alimenter une base de données sur les aires métropolitaines (plus de 500 000 habitants) qui s'enrichit d'autres variables sur l'emploi, l'innovation, etc. et, d'autre part, d'identifier les zones rurales qui se situent en dehors des zones fonctionnelles. En réponse à la question sur l'articulation des différentes typologies et définitions mises à disposition (France, OCDE, Eurostat), Éric Gonnard indique que l'OCDE souhaite que sa nomenclature converge avec celle d'Eurostat mais que certaines données ne sont pas encore disponibles à l'échelle de l'OCDE.

David Levy rappelle le contexte des travaux engagés par l'Insee : en 2009, le rapport Cuillier⁷ préconisait une amélioration de l'observation territoriale en intégrant différents degrés d'urbanisation, les approches en ZAU⁸ et unités urbaines n'étant pas suffisantes car elles catégorisent des notions de rural et d'urbain et des aires d'influence sans pouvoir dépasser la dichotomie urbain/rural. En parallèle, la demande d'information statistique sur le rural s'est accrue dans le cadre de la réforme territoriale et des prochaines assises sur la ruralité. L'Insee, s'appuyant sur les travaux de la Commission européenne qui proposent trois niveaux de densité de population (peuplement dense, densité intermédiaire, faible densité) à partir d'une observation carroyée, a développé une méthode permettant de définir un 4^e niveau de densification : les espaces « très peu denses ». Cette nouvelle grille d'analyse, fondée uniquement sur la population et sur la **densité** au carreau permettra, grâce à des études intégrant par exemple l'accès aux services et à l'emploi, de

¹ Base permanente des équipements

² Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

³ Assemblée des départements de France

⁴ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Ministère de l'éducation nationale

⁵ Agence centrale des Organismes de Sécurité Sociale

⁶ Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

⁷ Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire - septembre 2009 - N° 117

⁸ Zonages en aires urbaines

catégoriser les territoires selon différentes approches : territoires enclavés, rural isolé, etc. L'autre avantage est que cette grille permet de choisir la maille géographique voulue (commune, département, agglomération, etc.) par agrégation des données carroyées communales. La typologie sera disponible fin 2014.

Fabrice Dalongeville, représentant de l'AMRF⁹, rappelle la diversité des territoires ruraux. Il précise qu'une commune, bien que proche de l'urbain, peut « souffrir » des maux de l'hyper ruralité (éloignement des services...). Il salue l'annualisation des résultats du recensement de la population, et souhaite des données plus précises sur le **transport**, le **tourisme**, la **santé**, les **initiatives citoyennes locales**, l'**attractivité**. Par ailleurs, il insiste sur le fait que l'**intercommunalité** doit être considérée beaucoup plus en termes d'espace de partage de services que comme un nouveau découpage administratif. Enfin, il rappelle l'importance de l'observation statistique du **périurbain**.

Le Président souligne que définir un département comme rural à partir de la seule densité de sa population n'est pas suffisant : d'autres critères doivent pouvoir être intégrés comme l'accès aux services, à l'emploi, aux transports. À ce titre, il convient que la statistique publique trouve un juste équilibre entre toutes les demandes qui s'adressent à elle et la voie d'un consensus.

En conclusion du débat, il est demandé que la sémantique utilisée pour présenter la typologie de densité la présente bien comme un outil d'analyse qui complète les zonages mais qu'elle n'a pas vocation à définir le rural et l'urbain. Cette grille de densité est une grille d'analyse qui peut être complétée par différents critères lors d'études ad hoc pour caractériser les territoires.

La séance s'est poursuivie par **un point d'information sur le recensement de la population**. Frédéric Tallet, de l'Insee, indique que cette opération comporte un programme de modernisation avec la collecte par internet et l'optimisation des outils partagés avec les communes. Tout en préservant la qualité, le volume et la « fraîcheur » de l'information, il s'agit de s'adapter aux demandes européenne et sociale, dans un contexte budgétairement contraint. Il rappelle que le recensement de la population a connu, depuis 2011, plusieurs évolutions de son questionnaire et qu'à partir de 2015 seront introduites des questions sur le **Pacs**, **l'année d'arrivée en France**, **l'introduction du vélo** dans les modes de transport et une mise à jour de la **nomenclature des diplômes**. Il signale également la mise en place de travaux statistiques pour une meilleure connaissance des **liens familiaux qui unissent tous les membres du ménage deux à deux**.

Le **recensement de la population fait l'objet d'une large diffusion gratuite**, sur des supports variés. Bernard Hennequin, de l'Insee, indique que l'objectif est de couvrir les besoins des différents publics, de l'expert au simple citoyen. Les données -dont il rappelle le calendrier de diffusion- sont disponibles jusqu'à un niveau infracommunal, voire à façon, et toujours accompagnées d'une documentation détaillée, tant pour leur compréhension que pour leur utilisation. L'Insee dispose à présent de deux cycles de cinq ans (centrés sur 2006 et 2011) du recensement de la population, ce qui permet cette année une comparaison temporelle des résultats. Des travaux sont en cours pour réduire les délais de diffusion des résultats du recensement.

En 2008, un premier règlement européen n° 763/2008 visait la mise à disposition de façon harmonisée des résultats des recensements de la population sur des thèmes et des variables prédéfinis sous forme d'une soixantaine d'hypercubes. Heidi Koumarios, de l'Insee, indique que la France se trouvait face à deux contraintes : une première en matière de calendrier avec une livraison des résultats du recensement millésimé 2011 pour mars 2014 alors que l'Insee n'en disposait qu'un juin 2014 ; une seconde pour s'adapter aux nomenclatures internationales (diplômes, professions) et à l'estimation du taux de chômage selon le concept BIT¹⁰. Avec l'accord d'Eurostat, d'importants travaux de pondérations et d'imputations statistiques ont dû être effectués. L'ensemble des données des recensements de population des pays européens se trouvera sur le site Census Hub d'Eurostat, la date d'ouverture n'étant pas fixée à ce jour. Son contenu sera d'une grande richesse (données sur le logement, la famille, les individus, accompagnées d'une documentation, y compris sur la qualité de ces données). Ces données ne seront à utiliser que pour les comparaisons européennes, les données de référence étant les données diffusées sur Insee.fr.

En matière de statistiques publiques sur les DOM, Pierre Audibert précise qu'un suivi du rapport DOM-COM¹¹ va être effectué par le Cnis. Un premier état des lieux sera présenté en assemblée plénière et un bilan complet sera présenté lors de la prochaine Commission Territoires.

Le Président clôt la séance en précisant que la prochaine réunion de la Commission est prévue le 10 juin 2015 après-midi.

⁹ Association des maires ruraux de France

¹⁰ Bureau international du travail

¹¹ [Statistiques DOM-COM, juillet 2008 - N° 109](#)